

A Monsieur le Ministre Burckhardt, Chef de la Division des organisations internationales.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
Le secrétaire général
MC/vo

Berne, le 30 décembre 1963.

Notice de dossier

M. Léopold Boissier, Président du CICR, est reçu à sa demande par le Chef du Département auquel il expose ce qui suit:

Deux problèmes se posent actuellement au CICR en relation avec son hôpital au Yémen:

1° L'agrandissement de cet hôpital.

Le CICR est opposé à un agrandissement. Cela coûterait trop cher. D'autre part, 35 % seulement des malades soignés dans l'hôpital sont des blessés de guerre. Les autres sont des civils. Or, le CICR n'a pas à entreprendre une action médicale civile au Yémen.

Le CICR envisage plutôt de démobiliser son hôpital et de ne maintenir au Yémen que des équipes médicales volantes pouvant soigner les blessés dans les cavernes où ils se sont réfugiés.

2° Aide au Yémen républicain pour équilibrer l'action entreprise dans la partie royaliste du pays.

Le CICR projette une distribution de lait. Il hésite à entreprendre une action civile.

Le CICR enverra sur place un membre du Comité (le Colonel cdt de corps Gonard) pour examiner ces deux problèmes. Ce délégué devrait aller à Djeddah, à Uqd, à Sanaa, puis au Caire afin de rendre une visite de courtoisie à Nasser.

Dans ces conditions, M. Boissier demande que M. Burckhardt renonce au voyage qu'il avait projeté afin de ne pas créer de confusion. Il aimerait que l'on attende le retour du Colonel cdt de corps Gonard. Le CICR attache beaucoup de prix à conserver sa pleine indépendance. Il ferait



- 2 -

les sacrifices financiers nécessaires pour cela et serait prêt à renoncer, pour l'action du Yémen, à toute nouvelle aide financière de la Confédération.

Une discussion s'engage au cours de laquelle le Chef du Département essaie de démontrer à M. Boissier que la Confédération n'a jamais eu l'intention de restreindre la liberté d'action du CICR ni de le mettre sous tutelle. Il regrette l'attitude du CICR. Le voyage de M. Burckhardt aurait pu éclaircir une situation confuse. Puisque le CICR a des objections à ce voyage, celui-ci sera remis. Le Chef du Département prend note que le CICR ne demandera plus de fonds à la Confédération pour son action au Yémen.

M. Boissier paraît demeurer fermé aux arguments du Chef du Département. Il est manifeste que son point de vue est entièrement divergent du nôtre.

Micheli